



LISTE CAPD



LISTES D'UNION CTM & CAPN



LISTE COMMUNE CTA

## ELECTIONS

## PROFESSIONNELLES

du 29 NOVEMBRE au 6 DECEMBRE 2018

## VOTONS

## SAIPER UDAS

*pour un syndicalisme de combat*

### Le SAIPER UDAS

vous remet cette carte personnelle  
de vote électronique  
à conserver précieusement  
jusqu'au vote

### CONTACTEZ-NOUS

Cécile CHEZE – 0692 702 293 – NORD

Jean EVEN – 0692 530 322 – SUD

Sébastien AMBERT – 0692 022 637 – OUEST

Stéphane CHECKOURI – 0692 883 178 – EST

☎ 0 262 480 031 📠 0 262 480 031

✉ [contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net)

🌐 [www.saiper.net](http://www.saiper.net)

### Attention : 4 votes par électeur

Comité Technique Ministériel (titulaires et non-titulaires) : **LISTE UDAS** (17<sup>e</sup> position sur la liste des candidatures)

Commission Administrative Paritaire Nationale (titulaires) : **LISTE UDAS** (5<sup>e</sup>)

Comité Technique Académique (titulaires et non-titulaires) : **LISTE RESISTANCE CGT- SAIPER-SUD** (7<sup>e</sup>)

Commission Académique Paritaire Départementale (titulaires 1er degré) : **LISTE SAIPER UDAS** (4<sup>e</sup> position)

### Les scrutins qui vous concernent

Tous les personnels peuvent voter : titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé.

Les électeurs peuvent émettre entre un et six votes selon leur corps d'appartenance et leur position administrative.

À partir du 11 octobre, un module de recherche sera proposé aux électeurs pour retrouver les scrutins qui les concernent, en fonction de leur affectation, statut, type de personnels et corps.

### Le vote par internet en pratique

#### Le vote en quatre étapes

#### À partir du jeudi 11 octobre jusqu'au 13 novembre 2018 : ouverture de l'espace électeur

L'espace électeur me permet de :

- créer mon compte et définir mon mot de passe électeur
- consulter les scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter
- vérifier que je suis bien inscrit(e) aux scrutins conforme à mon corps d'appartenance
- modifier mon mot de passe électeur ou en demander un nouveau

Chaque électeur devra confirmer via sa messagerie professionnelle (webmail), le mot de passe électeur qu'il a défini.

#### À partir du lundi 5 novembre : consultation des listes candidates et des professions de foi

L'espace électeur m'offre la possibilité de consulter pour chaque scrutin, les listes des organisations syndicales, leurs professions de foi et les listes électorales.

#### Du lundi 5 au mercredi 13 novembre : réception de la notice de vote avec l'identifiant électeur

Je reçois ma notice de vote **qui contient mon identifiant électeur**. La notice de vote m'est remise en main propre contre émargement sur le lieu d'exercice.

En cas de perte ou de non réception de la notice de vote, je la récupère sur mon espace électeur jusqu'au 6 décembre avant 17h (heure de Paris).

Dans certains cas particuliers, elle est envoyée par la poste à mon adresse personnelle (si je suis en congé longue maladie ou en congé longue maladie) ou par courriel, notamment pour les nouveaux agents non titulaires recrutés tardivement

#### Du jeudi 29 novembre au jeudi 4 décembre : vote

Je m'assure que je suis en possession de mon identifiant électeur et de mon mot de passe  
J'accède à mon espace électeur

Je vote

Les résultats des élections professionnelles 2018 seront consultables à compter du vendredi 7 décembre sur votre espace électeur.

#### Les conditions du vote

Le vote électronique par internet se déroule du 29 novembre 2018 à 10h au 6 décembre à 17h, heures de Paris, 24 heures sur 24. Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).